

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 787 portant nomination de M. Guérin en qualité de Président du Conseil d'arbitrage de la Cote Française des Somalis

n° 787

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936 organisant le travail en Côte Française des Somalis, promulgué par l'arrêté du 16 juin 1936, et notamment son article 50

Vu l'arrêté n° 572 du 29 mai 1952 nommant M. Justet président du Conseil d'arbitrage de la Côte Française des Somalis

Vu la nomination de M. Justet dans le ressort de la Cour d'Appel de Madagascar et son prochain départ de Djibouti

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 572 du 29 mai 1952, nommant M. Justet président du Conseil d'arbitrage est et demeure rapporté. Art. 2. — M. Guérin, juge au Tribunal de Première Instance de Djibouti, est nommé président du Conseil d'arbitrage de la Côte Française des Somalis. Art. 3. — Le present arrêté sera enregistre, communique et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.